

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL1575

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 7

Retiré avant publication.